



PROGRAMME FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de mettre en place le Document Unique dans l'entreprise et d'utiliser le Document Unique comme outil de prévention. Connaître la réglementation du document unique (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001). Sensibiliser le personnel à une gestion globale et responsable de la sécurité en entreprise.

DUREE

7 heures

PUBLIC

Responsable sécurité, personnel encadrant, membre de CHSCT, personne responsable de la mise en place et du suivi du Document unique d'évaluation des risques

PRE-REQUIS

Aucun

FORMATION THEORIQUE

La prévention des risques professionnels

- Le contexte, les enjeux, ...
- Le taux AT/MP
- Les responsabilités civile et pénale du chef d'entreprise

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 : le document unique

- Définition de danger et risque
- Définition de l'exposition
- Définition du calcul de la criticité
- Définition de la Fréquence et de la Gravité
- La pondération positive et négative
- Les 18 familles de risque
- le lien avec le plan d'actions

FORMATION PRATIQUE

Notre méthode d'évaluation des risques

- Découverte de l'entreprise
- Définition des unités de travail
- Les principes d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels
- Méthodologie
- Formation au tableau d'évaluation des risques
- La grille de cotation - code couleur
- Elaboration du plan d'actions préventives

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support de cours formateur, vidéo projecteur

TEST

Aucun

